

Pourquoi faire de la CIS Sur votre territoire ?



Bénéfices jeunes

- Accès à une solution de logement adaptés aux besoins et contraintes (Lieu, durée, période, budget).
- Accès à une solution de logement accessible (contribution faible, pas de garant, caution non encaissée, préavis d'un mois, accompagnement administratif...)
- Préserve le pouvoir d'achat (économie moyenne de 1815€ pour une cohabitation de 7.5 mois)
- Limite le sentiment de solitude
- Propose un environnement serein, propice à la poursuite du projet (peut permettre d'éviter le cumul études/travail).
- Provoque un enrichissement culturel, relationnel
- Accès à un logement de qualité, de taille raisonnable et bien équipé (2/3 des logements ont une surface > à 100M2, 90% des maisons ont un jardin)
- Accès à un accompagnement personnalisé (SIJ, aide au dossier administratif).
- Optimise les chances de réussite du projet (61% des étudiants déclarent probable le fait de ne pas réussir sans avoir eu accès au dispositif)
- Participe à l'autonomisation

Bénéfices hébergeurs

- Limite le sentiment de solitude
- Renforce le sentiment d'utilité sociale
- Profite des avantages d'une sphère familiale (Rapport de grands parents à petits enfants).
- Créer un complément de revenu
- Stimule le quotidien (moment de convivialité)
- Provoque un enrichissement culturel, relationnel.
- Prévention du risque de "glissement" lors du vieillissement
- Permet une présence rassurante et sécurisante
- Accroît le confort de vie (réalisation de menus services)

Bénéfices sociétaux

- Permet une économie d'énergie (optimisation de l'occupation des logements)
- Préserve le foncier (n'implique pas la création de nouveaux bâtiments)
- Créer des liens sociaux de qualité (à rebours des solutions 100% numériques)
- Lutte contre les inégalités économiques
- Soutient la cohésion intergénérationnelle
- Lutte contre le sous-peuplement des maisons
- Lutte contre les stéréotypes d'âge (préjugés sur les jeunes et les personnes âgées)
- Facilite le bon vieillissement de la population (respect du souhait de vivre à domicile)
- Facilite l'accès des logements aux jeunes
- Lutte contre la précarité des jeunes (économie moyenne de 1815€ pour une cohabitation de 7.5 mois)
- Permet de limiter le montant des APL (économie moyenne de 615€ pour une cohabitation de 7.5 mois)